|  |
| --- |
| **Chapitre 7 - La gestion des risques liés à la santé et à la sécurité du travail** **QCM** |
| **Questions** | **Avant** | **Réponses** | **Après** |
| Question 1Le fait pour l’employeur d’assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs |[ ]  Est une obligation de moyen |[ ]
|  |[ ]  Est une obligation de résultat |[ ]
|  |[ ]  Est une recommandation |[ ]
|  |[ ]  Est un conseil |[ ]
| Question 2Un accident de trajet est assimilé à un accident du travail |[ ]  Oui |[ ]
|  |[ ]  Oui s’il a lieu sur le trajet habituel |[ ]
|  |[ ]  Non  |[ ]
| Question 3L’employeur doit déclarer un accident du travail dans un délai de |[ ]  Immédiatement |[ ]
|  |[ ]  12 h |[ ]
|  |[ ]  24 h |[ ]
|  |[ ]  48 h |[ ]
| Question 4Les accidents du travail qui arrivent dans une entreprise peuvent avoir un effet sur le taux de cotisation accident du travail |[ ]  Oui dans toutes les entreprises |[ ]
|  |[ ]  Oui dans les entreprises de plus de 10 salariés |[ ]
|  |[ ]  Oui dans les entreprises de plus de 20 salariés |[ ]
|  |[ ]  Oui dans les entreprises de plus de 50 salariés |[ ]
| Question 5Le document qui récapitule les risques professionnels est |[ ]  Le DUERP |[ ]
|  |[ ]  Le DRRP |[ ]
|  |[ ]  Le DS |[ ]
| Question 6Si une situation présente un danger grave et imminent le salarié peut utiliser  |[ ]  Son droit d’alerte  |[ ]
|  |[ ]  Son droit d’arrêt |[ ]
|  |[ ]  Son droit de grève |[ ]
|  |[ ]  Son droit de retrait |[ ]
| Question 7L’échelle de gravité des dommages est la suivante |[ ]  1-2-3-4 |[ ]
|  |[ ]  1-5-10-15 |[ ]
|  |[ ]  1-10-100-1000 |[ ]
|  |[ ]  1-50-500-5000 |[ ]
| Question 8L’échelle de probabilité d’un dommage est la suivante |[ ]  1-2-3-4 |[ ]
|  |[ ]  1-5-10-15 |[ ]
|  |[ ]  1-10-100-1000 |[ ]
|  |[ ]  1-50-500-5000 |[ ]
| Question 9Le critère de criticité est obtenu par la formule suivante |[ ]  Indice gravité + indice dommage |[ ]
|  |[ ]  Indice gravité x indice dommage |[ ]
|  |[ ]  (Indice gravité x 10) + (indice dommage x 5) |[ ]
| Question 10Le document rédigé par l’employeur qui fixe les obligations, notamment en matière d’hygiène et de sécurité est |[ ]  Le règlement de sécurité |[ ]
|  |[ ]  Le règlement d’hygiène et sécurité |[ ]
|  |[ ]  Le règlement intérieur |[ ]
|  |[ ]  La règlementation de l’entreprise |[ ]
| Question 11En matière de santé et de sécurité l’employeur à une obligation  |[ ]  D’information |[ ]
|  |[ ]  Organisationnelle |[ ]
|  |[ ]  Morale |[ ]
|  |[ ]  De formation |[ ]